

CORUM Eco permet d'investir dans les projets de développement de grandes entreprises et de percevoir un intérêt sur les sommes prêtées. CORUM Eco, comme tout investissement n'offre aucune garantie de rendement ou performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps, les instruments financiers à l'actif de CORUM Eco étant soumis aux évolutions et aléas des marchés.

L'ESSENTIEL



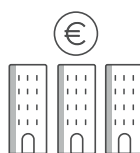
**MONTANT
TRIMESTRIEL DISTRIBUÉ
AUX ASSOCIÉS**

0,75€



**NOMBRE
D'ENTREPRISES
AU 31/03/19**

58



**OBJECTIF DE
RENDEMENT PAR AN
SUR 5 ANS**

4%

LES EXPERTS EN PARLENT...

“

ORIGINALITÉ DU FONDS :
INVESTIR ET CONSERVER
JUSQU'À LEUR
TERME DES OBLIGATIONS
D'ENTREPRISES.
UN MOYEN POUR
L'ÉPARGNANT DE
PERCEVOIR DES REVENUS
RÉGULIERS. (VERSEMENTS
MENSUELS) CORUM ECO
VISE UN RENDEMENT DE
4 % PAR AN SUR UNE
DURÉE PRÉVUE D'ENVIRON
5 ANS. CORUM REND
ABORDABLE UN
PLACEMENT JUSQU'ALORS
RÉSERVÉ À UNE CLIENTÈLE
FORTUNÉE.

”

LeParticulier

Article publié le 01.11.2018

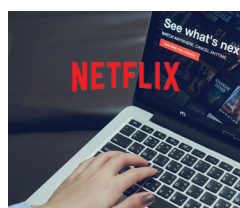
L'ACTUALITÉ



LE PREMIER RAPPORT ANNUEL 2018 DE CORUM ECO EST DISPONIBLE

Vous y découvrirez les entreprises financées et les temps forts de votre épargne ainsi que l'interview du Gérant de CORUM Eco. La version digitale est disponible sur corum.fr

LES NOUVELLES ENTREPRISES FINANCÉES



12

**nouvelles entreprises
ont rejoint le portefeuille
de CORUM Eco.**

Les exemples d'investissements réalisés ne constituent pas un engagement quant aux futurs investissements.

> L'ÉDITORIAL



Par Frédéric Puzin,
Président de CORUM AM



CORUM ECO : VOUS RENDRE LE MONDE DE L'INVESTISSEMENT CONCRET ET TANGIBLE

CORUM Eco est né d'un double constat. Comme l'immobilier, le financement des entreprises est un excellent placement long terme pour les particuliers. Mais par leurs fluctuations quotidiennes, comparables à celle de la Bourse dont l'investisseur peut entrer et sortir à sa guise – en sont une caricature court-termiste et propice aux mauvaises décisions prises sous le coup de l'émotion...

C'est pourquoi nous souhaitons vous proposer une solution qui ne s'inscrit pas dans cette chimère de gains rapides et élevés qui sont toujours stériles pour l'économie. Nous devons penser long terme, accompagner dans leurs projets les entreprises que l'on connaît afin de revenir aux origines de l'économie. Dans ce contexte, notre mission première est de sélectionner pour vous les entreprises qui vont permettre de vous servir un intérêt de 4% par an sur 5 ans.

CORUM Eco a pour objectif de vous rendre **acteur de l'économie réelle**. Votre épargne est prêtée à de grandes entreprises que vous pouvez croiser tous les jours dans votre vie quotidienne en tant que consommateur.

Consommateur, Epargnant, vous voilà des 2 côtés de la chaîne autour d'une même entreprise. Vous trouverez dans les pages de ce fil d'actualités les entreprises et leurs projets de développement financés par CORUM Eco.

Notre objectif est de vous présenter les projets des entreprises que finance votre épargne, avec des mots simples et sans « jargonage » financier. CORUM Eco vous invite à vous affranchir des marchés financiers en étant investisseur long terme. Le portefeuille de 58 entreprises auxquelles CORUM Eco a prêté, a une durée moyenne de remboursement du capital de 5,7 ans et un taux d'intérêt moyen des projets financés de 4,93 %.

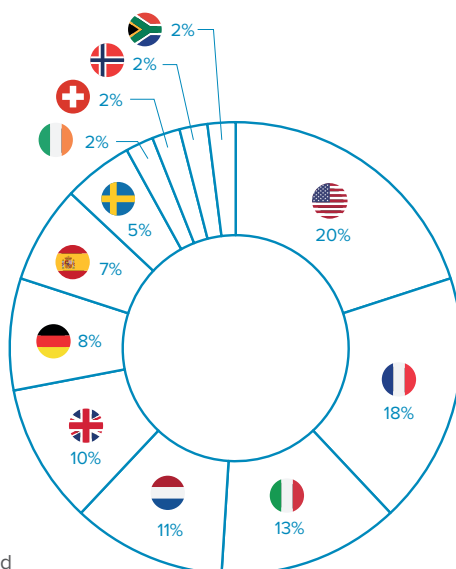
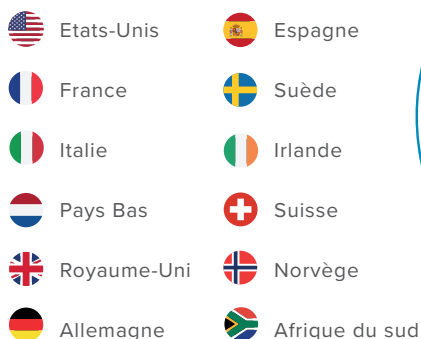
Votre épargne est gérée par une des **meilleures équipes spécialisées en Europe**, qui pratique le marché du financement des entreprises depuis 15 ans. Cette expérience va de pair avec un processus éprouvé de sélection des meilleures entreprises. Bien entendu, malgré la qualité de ces entreprises, il existe toujours un risque de non remboursement du capital. C'est notre métier de gérer ce risque de non remboursement en sélectionnant les entreprises qui composent le portefeuille.

L'histoire de CORUM Eco vient à peine de commencer mais son avenir s'annonce d'ores et déjà brillant. Par votre épargne longue et via un produit éminemment rentable, mais in fine déconnecté des évolutions quotidiennes des marchés, vous assurerez la mission citoyenne de financer les entreprises européennes tout en sécurisant des projets d'avenir.

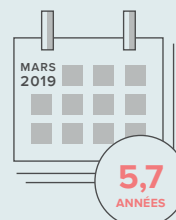
> LE PROFIL DU PORTEFEUILLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION TYPOLOGIQUE



DURÉE MOYENNE DES PRÊTS ACCORDÉS AUX ENTREPRISES



58

ENTREPRISES FINANCÉES



4,93%

TAUX D'INTÉRÊT MOYEN DES PROJETS FINANCÉS AU 31/03/2019



31/12/2026

DATE À LAQUELLE LES ENTREPRISES REMBOURSERONT AU PLUS TARD LES SOMMES PRÊTÉES

(HORS DÉFAUT)

> EN BREF



“

CORUM Eco est une opportunité pour l'investisseur de long terme. A l'image de nos convictions, nous pensons que l'objectif de 4% par an est très raisonnable et nous avons l'espoir, plus ou moins secret, de faire mieux.

Laurent Kenigswald, Gérant de CORUM Eco

”



PAS DE MONTANT
MINIMUM ET
PAS DE DELAI
DE JOUISSANCE



COMMENT FONCTIONNE CORUM ECO ?



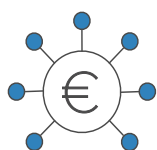
1

J'investis en direct sans
minimum de montant



2

Mon épargne est prêtée à de
grandes entreprises européennes



4

Je perçois un **revenu potentiel mensuel**
distribué ou capitalisé selon
mon choix



3

Ces entreprises paient
des **intérêts** à CORUM

VALEURS DE SORTIE
AU 26/03/19

101,26 €
pour la **capitalisation**

100,75 €
pour la **distribution**

Vous avez la possibilité de vendre
vos parts deux fois par mois.
Vous êtes alors soumis au prix du
marché à date, qui correspond à la
valeur de sortie.

HORIZON DE PLACEMENT
CONSEILLÉ

5 ans

En épargnant sur 5 ans vous
accompagnez les entreprises dans
leur projet de développement.
Vous percevez des revenus
potentiels issus des intérêts et
valorisez votre investissement.

> LES ENTREPRISES FINANCÉES

Fort de nos convictions, nos experts sélectionnent soigneusement les entreprises financées. Nous croyons en leur activité et en leur performance. Découvrez deux exemples d'entreprises financées par votre épargne CORUM Eco.

NETFLIX : LA FRANCE, UNE PRÉSENCE STRATÉGIQUE



LE MONTANT PRÊTÉ PERMETTRA LA CRÉATION D'EMPLOI EN FRANCE AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DE CONTENUS CULTURELS FRANÇAIS POUR UNE DIFFUSION INTERNATIONALE.

Avec ses 139 millions d'abonnés à travers le monde dont près de 9 millions dans l'Hexagone, Netflix a pour ambition de doubler la production de ses contenus français dans les prochaines années. Le géant mondial de la vidéo à la demande, qui possède de nombreux bureaux en Europe, à Amsterdam, Londres ainsi que des studios en Espagne, a déjà réalisé sept productions en France dont Plan Cœur ou Marseille avec Gérard Depardieu. Le bureau parisien sera chargé de superviser la création et le développement de sept nouvelles productions en France et cherchera à atteindre, comme aux États-Unis, l'objectif de 50% de foyers abonnés au service de « streaming ».

3,62%

Taux d'intérêt du projet financé au 15/03/19



Création d'emplois

RECORDATI : POURSUIVRE LA RECHERCHE DANS LE TRAITEMENT DES MALADIES RARES

LE MONTANT DU PRÊT PERMETTRA À RECORDATI DE POURSUIVRE SES RECHERCHES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE TRAITEMENTS DE MALADIES RARES POUR LE MARCHÉ MONDIAL.

Recordati, entreprise pharmaceutique italienne créée en 1926, est reconnue dans le monde entier pour son expertise dans la recherche et le traitement des maladies les plus rares. En 2017, l'entreprise a investi plus de 100 millions d'euros en recherche et développement. Recordati est présente dans 135 pays et son expertise couvre des activités thérapeutiques variées : la gynécologie, la dermatologie, les traitements respiratoires et cardiovasculaires... Avec 1,3 milliards d'euros générés en 2017, la France représente leur troisième plus gros marché dans la vente de produits pharmaceutiques, juste derrière l'Allemagne et l'Italie. La Recordati Rare Diseases Foundation réunit chaque année les plus éminents spécialistes de la planète afin d'échanger et mettre en place des plans d'action globaux sur le traitement de maladies rares.

6,50%

Taux d'intérêt du projet financé au 29/03/19



Recherche et développement



Avertissements

Le souscripteur s'assure avant tout investissement que celui-ci est adapté à sa situation patrimoniale. CORUM Eco n'offre aucune garantie de rendement ou performance et présente un risque de perte en capital. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps, les instruments financiers à l'actif de CORUM Eco étant soumis aux évolutions et aléas des marchés. L'objectif de performance cible est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue, en aucun cas, une promesse de rendement ou de performance.

Avant d'investir il est nécessaire de consulter le document d'informations clés pour l'investisseur, le prospectus, le dernier rapport annuel, dans lesquels sont décrits les risques attachés à l'investissement, mis à disposition sur le site www.corum.fr/corum-eco.

CORUM Eco s'adresse en particulier aux investisseurs personnes physiques, et également aux personnes morales recherchant :

Un investissement dans un OPCVM de type obligataire présentant :

- un niveau de risque de niveau 3 conforme à l'objectif d'investissement de son maître investi dans des obligations et autres titres de créance émis par des entreprises européennes
- sans aucune garantie du capital investi conformément aux prospectus et DICI
- un horizon de placement long terme pouvant atteindre 8 ans
- ne s'adressant pas aux investisseurs personnes physiques ou morales résidents aux Etats-Unis ou présentant des signes d'américanité.

Informations générales

CORUM Eco est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français dont la société de gestion est MLC Management Ltd, le sous-délégataire de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centraliseur des ordres est Corum Asset Management.

Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée est de 5 à 8 ans (échéance du fonds). Il existe deux types de parts Les parts de distribution (D) : les revenus seront distribués mensuellement. Et les parts de capitalisation (C) : les revenus ne seront pas distribués mais capitalisés dans un objectif de plus-value. La SICAV est domiciliée au 1 rue Euler, 75 008 Paris.

L'objectif est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des titres de créance et instruments financiers de taux assimilés à haut rendement.

Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit et un certain nombre de risques liés aux instruments en portefeuille.

Conditions de souscription

Les frais de souscription sont de 5 % TTI (Toutes taxes incluses), le montant maximum des frais courants, incluant les frais indirects de l'OPCVM maître est de 1,2% TTC. La période de souscription initiale a été prolongée jusqu'au 31/12/2019. Cette période pourra être close par anticipation ou prolongée sur la décision de la société de gestion. L'ordre peut être exécuté dès lors que le règlement et le bulletin de souscription sont bien reçus par Corum Asset Management.

Le fonds est valorisé deux fois par mois : le 2ème et le 4ème mardi de chaque mois.

Les souscriptions reçues dans l'intervalle de deux dates de valorisation seront enregistrées à cours inconnu sur la prochaine valeur liquidative.

Modalités de rachat des parts

Il n'y a pas de frais de sortie. Les demandes de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM Asset Management chaque Jour de Transaction, soit en J-1, avant 11 heures et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les demandes reçues après cette heure seront automatiquement placées pour le prochain Jour de Transaction.

Fiscalité

Chaque investisseur devra vérifier, le cas échéant auprès de son conseil, les dispositions qui lui sont applicables en fonction de sa situation personnelle. L'OPCVM maître n'était pas établi dans le même Etat membre que l'OPCVM nourricier, cette situation pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé à l'OPCVM nourricier. Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions applicables à la date de rédaction de ce document et sous réserve de toute modification législative ultérieure. La SICAV est un OPCVM disposant d'une personnalité juridique distincte de celle de ses actionnaires. En application de l'article 208, 1° bis A du Code général des impôts (« CGI »), cette dernière est exonérée d'impôt sur les sociétés en France sur les bénéfices réalisés dans le cadre de son objet légal.

a) Actionnaires détenant des « actions de distribution »

La SICAV procèdera au couponnage des revenus et à leur ventilation selon leur nature et leur origine. Les actionnaires personnes physiques résidentes fiscales de France seront imposables, lors de la distribution par la SICAV ou de la cession ou du rachat des actions de la SICAV, à la flat tax au taux de 30%, sauf option pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, ainsi que, le cas échéant, à la contribution exceptionnelle sur les hauts de revenus (taux de 3% ou de 4%). Les actionnaires personnes physiques non résidentes fiscales de France ne seront pas imposables en France sur les revenus étrangers distribués par la SICAV. En application des conventions fiscales internationales, ces personnes seront, le cas échéant, soumises à l'impôt en France, au taux de 12,8%, sur les plus-values réalisées lors des cessions de parts. Les actionnaires personnes morales seront assujettis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun (i) sur l'écart d'évaluation des parts de la SICAV constaté à la clôture de l'exercice et (ii) sur les revenus distribués par la SICAV. Lors de la cession ou du rachat des parts de la SICAV, la plus ou moins-value réalisée sera comprise dans le résultat de la société. La plus ou moins-value sera déterminée par différence entre le prix de cession ou de rachat et le prix d'acquisition des parts, corrigé du montant des écarts de valeur liquidative antérieurement imposés ou déduits.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la SICAV pourra être amenée à supporter, à l'étranger, une fiscalité sur les placements qu'elle y effectue, selon les modalités d'imposition de l'Etat de la source. L'impôt dû à l'étranger par la SICAV ne pourra pas venir en déduction de l'impôt dû en France par les actionnaires.

b) Actionnaires détenant des « actions de capitalisation »

Les actionnaires ne seront imposés que sur les plus-values réalisées lors des cessions ou des rachats de parts. Les modalités d'imposition varient selon la qualité de l'actionnaire et son lieu de résidence, conformément aux règles précédemment rappelées.

Corum Eco est une Sicav nourricière de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018. Elle est investie en parts du fonds maître de droit irlandais Corum Eco 18. La Sicav nourricière est gérée par la société de gestion de portefeuille MLC Management Ltd (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C136939) et bénéficiant du passeport européen délivré le [22/05/2018]. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority



CORUM Asset Management

SAS au capital de 600.000 € - RCS Paris n° 531 636 546 - 1 rue Euler - 75008 Paris - www.corum.fr

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-11000012 le 14 avril 2011, agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE. Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP), Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) - N°ORIAS 15003552 - www.orias.fr

CORUM Asset Management – 1 rue Euler 75008 Paris - Tél. : 01 53 75 87 48 - corum@corum.fr
www.corum.fr